



## DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 25/11/2024

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq novembre, à vingt heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAFAGE Stéphane.
En exercice : 19	
Présents : 16	<b><u>Etaient présents :</u></b> M. COLLOMBET Cyril, M. CORRAL Anjel, M. COURBIS Joël, M. DEVISE Stéphane, M. DEVISE Michaël, M. DOHA Médard, Mme GARNIER VALLA Stéphanie, M. GINÉ Elios, Mme HEBRARD Magali, Mme JUGE Olga, M. LAFAGE Stéphane, Mme LIONNETON Leslie, Mme PIC Christiane, Mme PORTE COURTIAL Nathalie, Mme PRAS Aurélie, Mme VACHER Marion
Nombre de suffrages : 19	
<b><u>Date de convocation</u></b> 20/11/2024	
<b><u>Date d'affichage</u></b> 20/11/2024	<b><u>Procuration(s) :</u></b> Mme FOUREL Huguette donne pouvoir à Mme PIC Christiane, M. SOUCHE Pascal donne pouvoir à M. LAFAGE Stéphane, Mme ROSSI Bénédicte donne pouvoir à M. GINÉ Elios
VOTE : Adoptée à l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0	<b><u>Etai(ent) absent(s) :</u></b>  <b><u>Etai(ent) excusé(s) :</u></b> Mme FOUREL Huguette, Mme ROSSI Bénédicte, M. SOUCHE Pascal  A été nommé(e) comme <b><u>secrétaire de séance</u></b> : Mme JUGE Olga

**Numéro interne de l'acte : 2024-48**

**Objet : RECRUTEMENT ET VACATION DES AGENTS RECENSEURS**

Monsieur le Maire expose :

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité modifiant les procédures de recensement de la population française, pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants,

Il est précisé que pour les communes de moins de 10 000 habitants, les enquêtes ont lieu chaque année par roulement au cours d'une période de cinq ans.

Le dernier recensement de Cornas a été réalisé en 2019. C'est pourquoi la commune devra organiser un nouveau recensement en janvier et février 2025.

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le 28/11/2024

ID : 007-210700704-20241125-DEL\_2024\_48-DE

S/LO

Cinq agents recenseurs vacataires seront recrutés pendant la période de recensement soit du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2025. Ils seront rémunérés par logement recensé, par séance de formation effectuée, et par tournée de reconnaissance effectuée.

Le Conseil municipal,  
Le Rapporteur entendu,  
Après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité,

**Article 1 :** de créer cinq postes d'agents vacataires ayant pour mission d'effectuer auprès des habitants de la commune les enquêtes du recensement.

**Article 2 :** de fixer la rémunération des agents vacataires par logement recensé, par séance de formation effectuée, et par tournée de reconnaissance effectuée.

Fait à CORNAS

La secrétaire de séance  
Mme JUGE Olga



Le Maire,  
M. LAFAGE Stéphane

